



**TUNISIE
LEASING & FACTORING**

Tunisie Leasing et Factoring Assemblée Générale Ordinaire

26 Juin 2020



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

26 Juin 2020

Ordre du jour

- 1/**Examen des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2019
- 2/**Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019
- 3/**Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019
- 4/**Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019
- 5/**Affectation des résultats
- 6/** Fixation des jetons de présence
- 7/**Fixation de la rémunération des membres du Comité d'Audit
- 8/**Fixation de la rémunération des membres du Comité des Risques
- 9/**Emission d'emprunts obligataires
- 10/**Emission d'emprunts subordonnés

Rapport de Gestion de l'exercice 2019

Chers Actionnaires,

L'activité économique a nettement ralenti en 2019. La croissance s'est établie à 1% contre 2,7% une année auparavant.

La baisse de la demande de certains secteurs, le rallongement des délais de paiement inter-entreprise et de l'État ainsi que le renchérissement de la dette ont impacté très défavorablement la production et le recouvrement.

Dans ce contexte la production du leasing a régressé de 17% alors que le secteur a régressé de 21%. De ce fait, notre part de marché a légèrement augmenté à 23%. Le produit net bancaire a progressé de 14% grâce à l'augmentation des taux et de l'optimisation du refinancement. Les charges d'exploitation sont restées au même niveau grâce au plan de maîtrise des charges.

L'activité du recouvrement a souffert lourdement du contexte économique très difficile et des retards de paiement des marchés publics par l'État, impactant le coût du risque et par conséquent le résultat avant impôts de la branche leasing en Tunisie qui s'établit à une perte de 3,7 MDT contre un bénéfice 3,9 MDT en 2018.

En Algérie, MLA a opéré également dans un contexte difficile tant sur le plan économique que politique. La production a régressé de 22%, les marges se sont maintenues à des niveaux satisfaisants et les charges sont maîtrisées. Le recouvrement a été également impacté par le contexte difficile. Malgré cela, le résultat net de la filiale s'établit à 23 MDT en progression de 13% par rapport à l'année précédente et ce grâce à la forte croissance de notre production réalisée en 2018 qui a porté ses fruits en 2019.

Enfin, le leasing en Afrique Subsaharienne connaît une légère amélioration grâce au retour de la croissance de notre filiale d'Afrique de l'Ouest et une consolidation des bénéfices de notre filiale du Cameroun. Les difficultés du Gabon et de l'Afrique de l'Est ont impacté les résultats du groupe qui enregistrent une perte en 2019 de 14 MDT en nette baisse par rapport à celle réalisée en 2018. Nous tablons sur un retour à l'équilibre en 2020.

Les autres produits se sont bien comportés. Malgré la légère baisse du chiffre d'affaires acheté, le factoring a enregistré un PNB de 13,8 MDT (en augmentation de 9%).

La LLD a enregistré un chiffre d'affaires de 13,8 MDT, en croissance de 19%, et un résultat avant impôts de 3,6 MDT (en croissance de 38,5%).

Compte tenu de ce qui précède, le résultat net du groupe TLF s'établit à 11,1 MDT en régression de 14% par rapport à 2018.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DE TUNISIE LEASING ET FACTORING

Chiffres (en MDT)	2016	2017	2018	2019
Mises en force	411,1	534,2	431,6	360,5
Créances sur la clientèle	707,1	890,9	903,3	849,4
Taux des créances classées (activité de Leasing)	5,76%	4,34%	5,38%	8,77%
Taux de couverture des créances classées (activité de Leasing)	75,54%	82,35%	72,29%	59,65%
Taux des créances classées (activité de Factoring)	4,85%	4,96%	4,98%	3,68%
Taux de couverture des créances classées (activité de Factoring)	100,00%	99,95%	100,00%	100,00%
Capitaux propres avant affectation	131,2	146,3	147,7	170,3
Revenus du Leasing	63,5	91,4	109,9	110,8
Résultats Nets	12,6	13,6	10,5	4,8

LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Les prévisions 2020 du groupe sont bâties sur la base des hypothèses prudentes suivantes tenant compte de la crise sanitaire :

- Pour le **Leasing en Tunisie**, nous prévoyons une production de 200 MDT et un coût du risque de 1.5% de nos encours.
- Pour le **Leasing en Algérie**, nous prévoyons une croissance de la production de 4% et un coût du risque de 1.4% des encours.
- Pour le **Leasing en Afrique Subsaharienne**, une reprise de la production en croissance de 11 % après plusieurs années très difficile et une compression des charges et maîtrise du risque.
- Pour le **Factoring**, nous nous attendons à une régression de 20 % du chiffre d'affaires acheté et un coût du risque de 1,5% des encours de financement.
- Pour la **Location Longue Durée**, nous tablons sur une augmentation de 13% du parc des véhicules loués et une augmentation des revenus de 20%.

PRISES DE PARTICIPATION OU ALIENATIONS

L'exercice 2019 a enregistré principalement les opérations suivantes :

- ❖ La libération de 28 538 actions de la société « Amen Santé » pour un montant de 285 KDT.
- ❖ La libération de 2 028 actions de la société « FCPR Tuninvest Croissance » pour un montant de 203 KDT.

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

La politique de provisionnement de TLF s'appuie sur la réglementation prudentielle de la BCT, notamment la Circulaire 91-24 du 17 Décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et les textes subséquents. TLF a révisé sa politique de provisionnement sous forme d'un changement de méthode comptable. Ci-dessous les nouveaux taux de décotes appliquées :

Type	Ancienne méthode	Nouvelle méthode
Matériel standard	33%	20% sauf pour les secteurs de location de voiture et agence de voyage qui demeure 33%
Matériel spécifique	60%	60%
Biens immobiliers	15%	5%
Remise à Zéro de la valeur du matériel dans en cas non-exécution d'un jugement de récupération dans un délai	6 mois	12 mois

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, le changement de taux de décote a été traité en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019. Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs, qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

(*) Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2018 ont fait l'objet de retraitement en pro forma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 3 138 KDT ainsi qu'une reprise sur provisions de 571 KDT.

EPIDEMIE DU CORONA VIRUS (COVID-19)

Dans le cadre du renforcement des efforts nationaux visant à endiguer les répercussions économiques et sociales désastreuses causées par la pandémie COVID-19, la Banque Centrale de Tunisie a mis en place une batterie de mesures exceptionnelles permettant de soutenir aussi bien les entreprises et les professionnels que les particuliers.

A ce titre, et en application des dispositions des circulaires n°06-2020 du 19 mars 2020 et n°07-2020 du 25 mars 2020, les banques et les établissements financiers, doivent reporter les échéances des crédits se rattachant à la période allant de 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre

2020, et ce sur demande par tout moyen laissant une trace écrite et selon des conditions bien définies.

Ainsi, et à l'état actuel des choses, l'impact de ces mesures sur notre situation financière ne peut être estimé avec précision et dépend de plusieurs facteurs qui ne peuvent être actuellement appréciés.

TRANSITION AUX NORMES IFRS

Le conseil national de la comptabilité a adopté une décision en date du 6 septembre 2018 pour une adoption obligatoire des normes IFRS pour les sociétés présentant un intérêt public (comprenant les sociétés cotées et les sociétés appartenant au secteur financier) pour les états financiers consolidés qui seront arrêtés au 31 décembre 2021.

De ce fait, la Tunisie Leasing et Factoring a entamé les démarches de transition vers ces normes en réalisant ce qui suit :

- Constitution d'un comité de pilotage chargé du suivi de l'avancement de ce chantier et d'un comité de projet regroupant les différentes parties prenantes du projet IFRS.
- Établissement d'un plan stratégique incluant une feuille de route approuvée par le conseil d'Administration et adressée à la Banque Centrale de Tunisie et au Conseil du Marché Financier.

La feuille de route, qui sera déroulée en 2020, prévoit :

- 1- Un diagnostic des divergences
 - 2- Une revue du système d'information
 - 3- Une formation des équipes
 - 4- Un plan d'action sur le plan comptable et sur le plan risque pour converger vers les nouvelles normes IFRS
 - 5- L'élaboration des premiers états financiers 2019 et 2020 en IFRS.
- Planification des communications courant 2020 au sujet de l'avancement du projet et de l'impact potentiel.

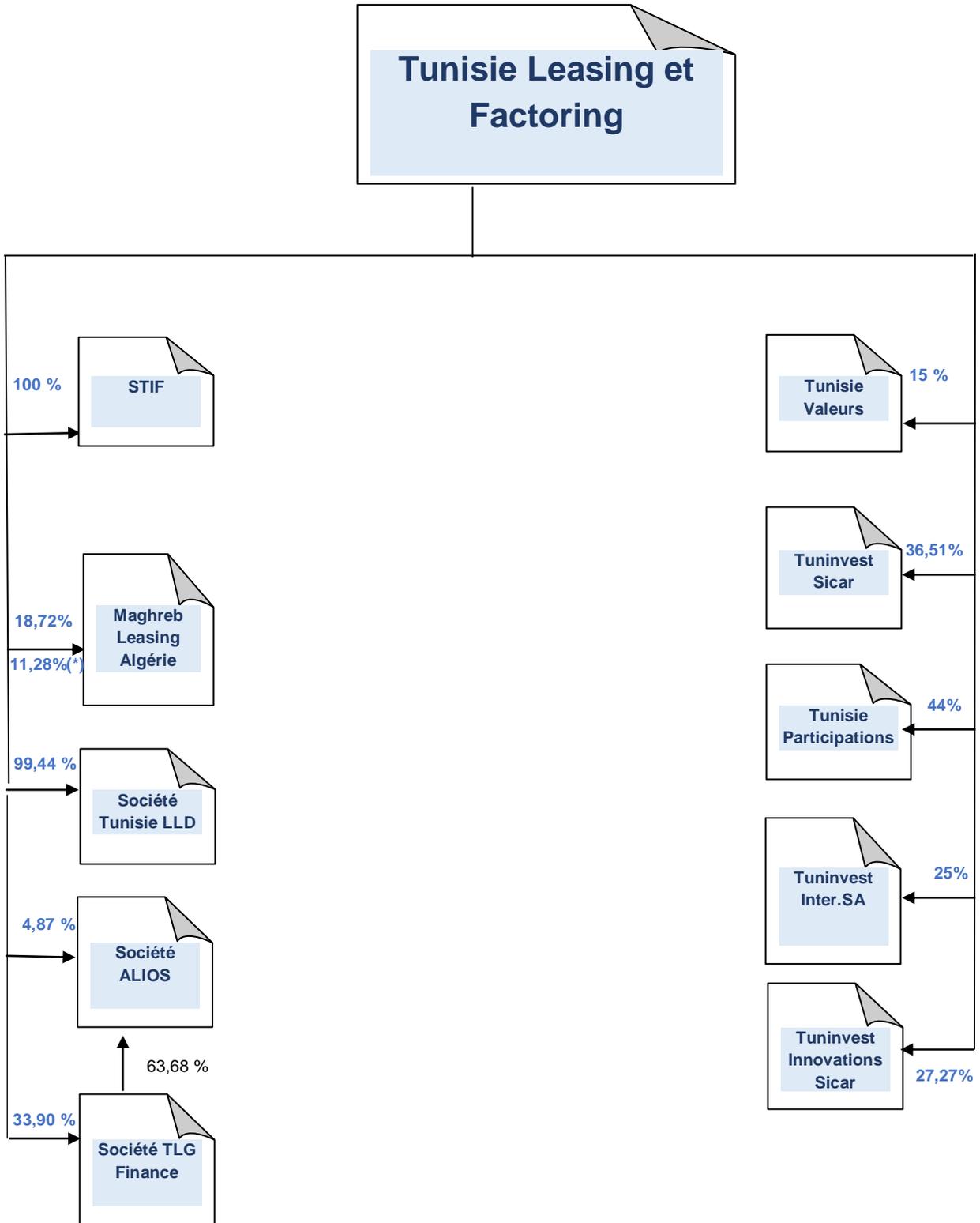
Les Principaux Indicateurs Financiers des Sociétés du Groupe au 31 Décembre 2019

(Exprimés en DT)

Dénomination	Activité	% détenu *	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat Net
<u>TLG LEASING-FACTORING-LLD</u>			2 393 671 839	386 961 144	11 127 817
Imm TLG Centre urbain nord,avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène					
<u>LES METIERS DE BASE</u>					
Tunisie Leasing&factoring	Leasing	100,00%	1 112 792 097	170 323 826	4 877 608
Imm TLG Centre urbain nord,avenue Hédi Karray,1082 Tunis Mahrajène					
Maghreb Leasing Algérie	Leasing	30,00%	609 594 315	155 212 643	23 004 100
31, Avenue Mohamed Belkacemi El Madania , Alger					
Tunisie LLD	Location de longue durée	99,44%	39 440 729	13 137 144	2 674 005
Imm TLG Yasmine Tower,1082 Tunis Mahrajène					
STIF	Audit financier	100,00%	49 399	45 320	938
17 Rue de Jerusalem Tunis 1002					
TLG Finance	Gestion de portefeuille	33,90%	33 621 709	33 606 479 -	9 413 176
20 Rue des Petits Hotels 75010 PARIS					
ALIOS	Leasing Crédit LLD	26,46%	659 032 998	73 316 755 -	12 512 742
15 Rue de Beaujon 75008, Paris					
<u>LES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES</u>					
Tunisie Valeurs	Intermédiation en bourse	15,00%	45 158 035	27 839 079	4 500 810
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest Sicar	Capital risque	36,51%	7 101 264	4 997 816	278 991
Imm INTEGRA Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène					
Tunisie Participations	Capital risque	44,00%	1 498 080	518 521 -	6 801
Imm INTEGRA Centre urbain nord, ,1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest International SA	Capital risque	25,00%	865 433	36 101 -	4 851
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					
Tuninvest Innovation Sicar	Capital risque	27,27%	1 119 124	614 163	36 350
Imm INTEGRA Centre urbain nord, 1082 Tunis Mahrajène					

* Compte tenu des effets des participations indirectes

**PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2019**



(*) A travers des contrats de portage

INFORMATIONS AUX ACTIONNAIRES

PRESENTATION DE TUNISIE LEASING ET FACTORING

Dénomination : Tunisie Leasing et Factoring

Forme juridique : Société Anonyme

Nationalité : Tunisienne

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone : 31 332 000

Fax : 71 232 020

E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Date de constitution : 8 octobre 1984

Durée : 99 ans

Identifiant unique : 00 31440 S

Matricule fiscal : 031440 S/P/M/000

Capital social : 54 000 000 dinars tunisiens

Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social : Activité de crédit-bail mobilier et immobilier & du factoring

Régime fiscal : Droit commun

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES

Les actionnaires sont admis aux assemblées sur simple présentation d'une pièce d'identité.

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent se faire représenter aux assemblées par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

- GROUPE AMEN	57,92%
- GROUPE POULINA	12,18 %
- HORCHANI FINANCE	8,69 %
- Public	19,48 %
- Actionnaires Etrangers	1,73 %

ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et les statuts.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Ahmed ABDELKEFI	Président
M. Karim BEN YEDDER	Vice-Président
AMEN BANK	Représentée par M. Mehrez RIAHI *
ASSURANCES COMAR	Représentée par M. Lotfi BEN HAJ KACEM **/****
Société PARTNER INVESTMENT	Représentée par M. Thameur KOUBAA
PARENIN	Représentée par M. Halim BEN YEDDER ***
P.G. I	Représentée par M. Wassim BEN YEDDER ***/****/*
Mme Emna ALLANI ** (independente)	
M. Ahmed Ben GHAZI * (independent)	
M. Ahmed Ben JEMAA ** (Représentant des petits actionnaires)	
M. Rached HORCHANI ***	
M. Mehdi TAMARZISTE	

* Membre du comité d'Audit

** Membre du comité des risques

*** Membre du comité exécutif de crédit

**** Membre du comité des rémunérations

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE
- Cabinet MS Louzir, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Madame Sonia KETARI LOUZIR

COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et de la circulaire de la BCT n°2011-06 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les comités composés de membres du Conseil d'Administration assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions.
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leurs sont confiées.
- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement.
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités.
- Les comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre par l'organe de direction toute mission ou enquête.

a) Le Comité d'Audit :

Le comité d'audit veille au respect par la société de la mise en place de systèmes de contrôle interne performants de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Il est notamment appelé à :

- Procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.
- Examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevés par les différentes structures et l'adoption des mesures correctrices.
- Réviser les principaux rapports de contrôle interne et les informations financières avant leur transmission à la Banque Centrale de Tunisie.
- Contrôler et coordonner les activités de la structure d'audit interne et des autres structures de l'établissement chargés des missions de contrôle.
- Donner son avis sur la désignation du responsable de la structure chargée de l'audit interne, des auditeurs internes ainsi que de leur promotion et de leur rémunération.

- Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes et/ou des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

b) Le Comité des Risques :

Le comité des risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels.
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques.
- Le contrôle du respect par l'organe de direction de la stratégie de gestion des risques arrêtée.
- L'analyse de l'exposition de l'établissement à tous les risques y compris le risque de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel et la conformité de l'exposition à la stratégie arrêtée en la matière.
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement.
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil.
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques.
- L'approbation des plans de continuité d'activité.
- La désignation du responsable de l'organe chargé de la gestion des risques ainsi que de sa rémunération.

c) Le Comité des Rémunérations :

Le comité des rémunérations assiste le Conseil d'Administration pour la nomination des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur et la fixation de leur rémunération.

d) le comité exécutif de crédit

Le comité exécutif de crédit est chargé notamment d'examiner l'activité de financement de l'établissement. A ce titre, il approuve tous les engagements en leasing dépassant 7,5% des fonds propres nets de la société.

Le comité donne également son avis au Conseil sur certaines catégories de crédit notamment :

- Les crédits qui entraîneraient un dépassement par rapport au seuil fixé par le comité des risques.
- Les crédits accordés au bénéfice des parties liées au sens de l'article 43 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

LE CONTROLE INTERNE

L'organisation du Système de Contrôle Interne de Tunisie Leasing et Factoring repose sur cinq composantes intégrées :

1. L'environnement de contrôle,
2. L'évaluation des risques,
3. Les activités de contrôle,
4. L'Information et la communication
5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, Tunisie Leasing et Factoring doit veiller à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société

1. Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, Tunisie Leasing et Factoring a depuis longtemps manifesté son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en étant la première du secteur à adopter un code de déontologie. De même, un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente a été adopté.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, plusieurs comités institués en son sein et présentés plus haut dans ce rapport, l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

2. Evaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels Tunisie Leasing et Factoring est exposée a été dressée, elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par ledit Comité. Le risque opérationnel, jugé significatif, est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les « Workflow » métier, lui a été réservée.

3. Activités de contrôle

Tunisie Leasing et Factoring a mis en place des processus de contrôle tendant à ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi les activités de contrôle au sein de Tunisie Leasing et Factoring se présentent comme suit :

- Un Contrôle périodique composé par l’audit interne et l’audit externe.
- Un Contrôle permanent composé de :
- Une Cellule de Contrôle de la Conformité.
- Une Cellule de Contrôle des Risques.
- Une Cellule de Contrôle Permanent opérationnel.

Un contrôle hiérarchique à tous les niveaux, basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc.). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion intégrée ont-ils été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

4. Information et communication

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d’un réseau local de partage.

Tunisie Leasing et Factoring veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires, et au public en général d’être au courant des aspects significatifs de l’activité de l’établissement soient disponibles. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d’accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

5. Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de contrôle de Tunisie Leasing et Factoring. Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l’occasion de l’exercice de leurs fonctions, à la direction générale et aux Comités du Conseil desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d’action portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision du management.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2019, L'attention des ressources humaines s'est portée sur le développement des compétences et l'évolution professionnelle en favorisant la mobilité interne et la formation.

❖ Évolution de l'effectif

En 2019, L'effectif total est de 182 employés avec un taux d'encadrement a atteint 84% et le taux de féminisation, en progression depuis plusieurs année a atteint 34%.

L'effectif de TLF se caractérise par une population assez jeune avec un âge moyen 42ans, dont 24% ont moins de 35ans et 69% ont moins de 45 ans. 37% de l'effectif a une ancienneté inférieure ou égale à 10 ans.

Il est réparti comme suit :

Personnel de Direction*	68
Personnel d'Encadrement**	84
Personnel d'Exécution	24
Personnel de Service	6
Total	182

* à partir du grade fondé de pouvoir

** du grade Rédacteur à chef de service principal

La structure des anciennetés ainsi que celle des âges reflètent bien la politique de la société visant à recruter de jeunes diplômés et confirme une certaine stabilité des effectifs avec un niveau de turn-over assez faible avec un taux 5% en 2019.

❖ Fidélisation du personnel

La stabilité des effectifs est le résultat :

- D'une politique de fidélisation et de motivation qui Privilégie la mobilité interne et le développement des compétences par la formation.
- Un système d'intéressement qui permet de récompenser les plus performants et qui encourage l'actionariat salarial en facilitant l'achat d'actions TUNISIE LEASING et FACTORING par le personnel dans le cadre de comptes épargne action (CEA).

❖ Gestion de la formation

En 2019, le plan de formation a été élaboré autour de 2 axes principaux :

1. Développement des compétences

Dans le but d'offrir à l'ensemble des collaborateurs l'opportunité de développer leurs compétences, Tunisie Leasing et Factoring a dispensé en 2019, 65 actions correspondant à 329 jours de formation.

2. Capitalisation des compétences

Tunisie Leasing et factoring a instauré un dispositif incitatif pour motiver les formateurs internes et encourager le partage des connaissances et le transfert des compétences.

En 2019, 12 actions de formations ont été assurées par des compétences internes.

LE TITRE EN BOURSE

L'année 2019 a marqué une rupture de croissance pour le marché actions après trois années de hausse d'affilée. L'indice de référence a reculé de 2,1% à 7 122,09 points. L'action Tunisie Leasing et Factoring a terminé l'année à 8,400 dinars, soit une contreperformance annuelle de 36%.

Les échanges globaux d'actions sur le titre ont porté sur un volume proche de 3MDT contre 13,5 MDT en 2018.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2019, la société n'a effectué aucune opération sur son propre titre.

AFFECTATION DES RESULTATS

Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.

- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

- La réserve spéciale de réinvestissement.

- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidées par l'Assemblée Générale.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION
AU 31 DECEMBRE 2019
(exprimé en dinars)

	<i>Capital Social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Boni de fusion</i>	<i>Réserve Légale</i>	<i>Autres Réserves</i>	<i>Réserves spéciales de réinvestissement</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>résultat de la période</i>	<i>total des capitaux propres</i>
Solde au 31 Décembre 2017 Avant Affectation	45 000 000	25 425 212	10 870 951	4 500 000	3 776 843	15 457 184	27 648 394	13 641 046	146 319 630
Réintégration prime d'émission		(7 075 000)					7 075 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre						(1 925 000)	1 925 000		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27/04/2018						2 000 000	11 641 046	(13 641 046)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2017							(9 000 000)		(9 000 000)
Solde au 31 Décembre 2017 Après Affectation	45 000 000	18 350 212	10 870 951	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 440	-	137 319 630
Résultat au 31 décembre 2018								10 455 834	10 455 834
Solde au 31 Décembre 2018 Avant Affectation	45 000 000	18 350 212	10 870 951	4 500 000	3 776 843	15 532 184	39 289 440	10 455 834	147 775 464
Réintégration prime d'émission		(4 413 750)					4 413 750		-
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre						(1 875 000)	1 875 000		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30/04/2019							10 455 834	(10 455 834)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2018							(6 288 750)		(6 288 750)
Solde au 31 Décembre 2018 Après Affectation	45 000 000	13 936 462	10 870 951	4 500 000	3 776 843	13 657 184	49 745 274	-	141 486 714
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	6 750 000	13 500 000							20 250 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 09/10/2018	2 250 000						(2 250 000)		-
Modifications comptables approuvées par le conseil 29/08/2019							3 709 504		3 709 504
Résultat au 31 décembre 2019								4 877 608	4 877 608
Solde au 31 Décembre 2019 Avant Affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 500 000	3 776 843	13 657 184	51 204 778	4 877 608	170 323 826
Réintégration prime d'émission							-		
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre						(1 550 000)	1 550 000		
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/06/2020							4 877 608	(4 877 608)	
réserves légales				243 880			(243 880)		
Solde au 31 Décembre 2019 Après Affectation	54 000 000	27 436 462	10 870 951	4 743 880	3 776 843	12 107 184	57 388 506	-	170 323 826

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc.	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2019	2018	2018 PROFORMA
Caisse et avoirs auprès des banques	13 866 049	1 290 964	1 290 964
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	849 472 504	903 385 802	907 095 306
Acheteurs factorés	145 419 823	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial	2 692 147	235 307	235 307
Portefeuille d'investissements	56 913 240	61 160 657	61 160 657
Valeurs Immobilisés	13 000 587	12 911 872	12 911 872
Autres actifs	31 427 747	15 544 894	15 544 894
TOTAL DES ACTIFS	1 112 792 097	1 140 240 073	1 143 949 577
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	7 886 108	30 245 801	30 245 801
Emprunts et dettes rattachées	769 545 203	817 207 196	817 207 196
Dettes envers la clientèle	19 631 540	19 486 580	19 486 580
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	42 849 266	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés	83 747 313	54 134 362	54 134 362
Autres passifs	18 808 841	21 474 096	21 474 096
TOTAL DES PASSIFS	942 468 271	992 464 608	992 464 608
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	54 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves	60 241 440	53 030 190	53 030 190
Résultats reportés	51 204 778	39 289 441	42 427 757
Résultas reportés hors modification comptables	47 495 274	39 289 441	39 289 440
Effet des modifications comptables	3 709 504	-	3 138 317
Résultat de la période	4 877 608	10 455 834	11 027 022
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	170 323 826	147 775 465	151 484 969
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 112 792 097	1 140 240 073	1 143 949 577

ETAT DE RESULTAT
Période du 1er janvier au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Intérêts et produits assimilés de leasing	91 365 960	91 473 327	91 473 327
Revenu du factoring	19 511 018	18 427 444	18 427 444
Intérêts et charges assimilés	(71 010 391)	(72 049 442)	(72 049 442)
Commissions encourues	(143 145)	(166 294)	(166 294)
Produits des placements	6 198 451	11 760 186	11 760 186
Autres Produits d'exploitations	2 323 259	2 709 372	2 709 372
Produit net	48 245 152	52 154 593	52 154 593
Charges de personnel	(15 466 458)	(15 264 544)	(15 264 544)
Autres charges d'exploitation	(6 908 910)	(7 131 701)	(7 131 701)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 957 228)	(1 767 059)	(1 767 059)
Total des charges d'exploitation	(24 332 596)	(24 163 304)	(24 163 304)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	23 912 556	27 991 289	27 991 289
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(13 735 824)	(5 377 941)	(4 806 753)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(3 145 835)	(3 471 309)	(3 471 309)
Dotations aux provisions pour risques divers	(785 683)	(3 486 204)	(3 486 204)
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 245 214	15 655 835	16 227 023
Autres gains ordinaires	590 963	397 067	397 067
Autres pertes ordinaires	(2 305)	(16 851)	(16 851)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	6 833 872	16 036 051	16 607 239
Reprises sur provisions pour impôt différé	184 593	184 593	184 593
Impôt sur les bénéfices	(1 971 842)	(5 044 209)	(5 044 209)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	5 046 623	11 176 435	11 747 623
Eléments extraordinaires	(169 015)	(720 601)	(720 601)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4 877 608	10 455 834	11 027 022
Effet des modifications comptables	3 709 504	-	3 138 317
Résultat net après modifications comptables	8 587 112	10 455 834	14 165 339
Résultat par action	0,452	1,106	1,167

Etat des engagements hors bilan
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
ENGAGEMENTS DONNES	94 729 039	113 728 141
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 624 672	16 173 520
Engagements données en faveur des banques	39 450 000	71 250 000
Engagements sur autres titres	11 328 541	202 800
Engagements donnés sur l'activité du Factoring	20 325 826	26 101 821
ENGAGEMENTS RECUE	264 200 441	174 869 647
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	11 249 462	11 883 893
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	340 048	340 048
Intérêt à échoir sur contrats actifs	137 279 002	144 240 199
Garanties et engagements de financement reçu des banques	4 499 325	13 468 314
Autres garanties reçues	5 303 656	4 937 193
Garanties reçues des adhérents	105 528 948	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	53 000 000	26 494 659
Emprunts obtenus non encore encaissés	53 000 000	26 494 659

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2019

(Montants exprimés en dinars)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	576 060 581	570 818 548
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(385 926 247)	(519 100 576)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	383 241 820	396 005 619
Financement des adhérents	(366 402 290)	(372 091 307)
Encaissements provenant des crédits à court terme	74 232 250	44 836 704
Remboursements des crédits à court terme	(60 841 845)	(57 388 674)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	(23 177 766)	(23 933 557)
Intérêts payés	(71 026 272)	(70 901 826)
Impôts et taxes payés	(33 466 628)	(11 526 678)
Autres flux de trésorerie	(7 875 289)	9 707 106
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	84 818 314	(33 574 641)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 105 302)	(3 091 147)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	89 696	90 807
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(488 280)	(2 133 810)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	1 475 652	3 632 849
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(1 028 234)	(1 501 301)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	20 250 000	-
Dividendes et autres distributions	(6 287 701)	(8 997 451)
Encaissements provenant des emprunts	662 547 200	618 100 448
Remboursements d'emprunts	(686 064 801)	(607 042 592)
Flux liés au financement à court terme	(39 300 000)	26 300 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	(48 855 302)	28 360 405
Variation de trésorerie	34 934 778	(6 715 537)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(28 954 837)	(22 239 300)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 979 941	(28 954 837)

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 27 Avril 2018, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 31 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Ces États Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 170 324 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 878 KDT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous

nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation :

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La note 2-13 aux Etats Financiers décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

- La note 46 aux Etats Financiers suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élevaient au 31 décembre 2019 à 110 877 KDT et représentent 93% du total des produits d'exploitation. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Réaliser des tests de contrôle pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- Effectuer une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (89%) et de celle du coût du risque associé (dotation de 13 736 KDT) dans le résultat de l'exercice. Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des

créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 56 913 KDT au 31 décembre 2019 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
 - Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Examiner le rapport d'évaluation d'Alios Finance élaboré par un expert indépendant ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles

d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en

œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous allons procéder à la révélation du fait délictueux au procureur de la république suite la plainte qui a été introduite par votre société en date du 29 février 2020 contre un commercial et un fournisseur (au même temps client) ayant utilisé des manœuvres frauduleuses passibles de sanctions telles que prévues par l'article 272 et 275 du code pénal.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 29 août 2019 a autorisé la signature d'une nouvelle convention d'assistance technique avec la filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) au titre de l'exercice 2019 pour un budget de 344 jours à raison de 440 Euros par jour, soit un montant total de 151 360 €.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2019 dans ce cadre, s'élèvent à 320 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

1. Tunisie Leasing & Factoring a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013, n°5 du 25 août 2015, n°6 du 22 mars 2016, n° 7 du 29 août 2017 et n°8 du 03 avril 2018.
2. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, le transfert juridique des titres MLA objet de la convention de portage n'est pas encore effectué. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

3. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2019 s'élève à 160 KDT (HT). Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 28 août 2018.

4. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring réuni le 27 Mars 2018 a autorisé la société à céder 233 420 actions représentant 11,71 % du capital de « Tunisie Valeurs » pour une valeur totale de 6 451 KDT.
5. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Le compte courant de STIF est créditeur de 39 KDT à la fin de l'exercice 2019. La charge supportée par Tunisie Leasing & Factoring au titre de ce compte courant en 2019 s'élève à 3 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par les comités de rémunération réunis en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et des deux Directeurs Généraux Adjoints ont été arrêtées par les comités de rémunération réunis en Avril 2014, Avril 2015, Juin 2016 et Novembre 2017 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (En DT) :

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u> (Pôle Leasing)		<u>D.G.A</u> (Pôle Factoring)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2019
<i>Avantages à court terme</i>	273 611	-	526 878	69 302	267 110	23 467	299 700	25 961	131 760	131 760
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (*)</i>			4 008		1 216		1 645			
Total	273 611	-	530 886	69 302	268 326	23 467	301 345	25 961	131 760	131 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Sonia KETARI LOUZIR

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc.	31-déc.	31-déc.
ACTIFS	2019	2018	2018 PROFORMA
Caisse et avoirs auprès des banques	113 884 463	68 632 212	68 632 212
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	1 854 936 693	2 002 779 001	2 006 488 505
Acheteurs Factorés	145 419 823	145 710 577	145 710 577
Portefeuille titre commercial	7 596 003	2 923 849	2 923 849
Portefeuille d'investissements	22 785 271	24 114 620	24 114 620
Titres mis en équivalence	6 259 743	6 321 385	6 321 385
Valeurs Immobilisés	157 241 554	146 068 107	146 068 107
Actifs d'impôts différés	6 196 227	8 095 850	8 095 850
Autres actifs	79 352 062	68 585 182	68 585 182
TOTAL DES ACTIFS	2 393 671 839	2 473 230 782	2 476 940 286
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Concours bancaires	71 810 007	113 718 653	113 718 653
Emprunts et dettes rattachées	1 537 046 795	1 596 017 004	1 596 017 004
Dettes envers la clientèle	89 024 921	89 609 503	89 609 503
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	42 849 266	49 916 573	49 916 573
Fournisseurs et comptes rattachés	167 546 084	134 834 342	134 834 342
Passifs d'impôts différés	3 520 647	3 829 054	3 829 054
Autres passifs	94 912 975	116 227 846	116 227 846
TOTAL DES PASSIFS	2 006 710 695	2 104 152 975	2 104 152 975
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	54 000 000	45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés	150 422 518	132 116 901	135 255 217
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice	204 422 518	177 116 901	180 255 217
Résultat Consolidé	11 127 817	12 869 790	13 440 978
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	215 550 335	189 986 691	193 696 195
INTERETS MINORITAIRES	171 410 809	179 091 116	179 091 116
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	386 961 144	369 077 807	372 787 311
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	2 393 671 839	2 473 230 782	2 476 940 286

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 décembre 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018
ENGAGEMENTS DONNEES	104 479 590	167 581 120
Engagements de financements en faveur de la clientèle	65 029 590	96 128 320
Engagements donnés en faveur des banques	39 450 000	71 250 000
Engagements sur titres	-	202 800
ENGAGEMENTS RECUS	338 674 937	245 954 077
Garanties reçues	16 893 166	17 511 134
Intérêts à échoir sur contrats actifs	216 252 823	228 442 943
Grantie recues des adhérents	105 528 948	-
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	193 760 000	94 858 659
Emprunts obtenus non encore encaissés	193 760 000	94 858 659

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2019
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31-déc. 2019	31-déc. 2018	31-déc. 2018 PROFORMA
Produits d'exploitations			
Revenu de crédit bail	234 372 055	224 503 474	224 503 474
Revenu du factoring	19 367 873	18 261 150	18 261 150
Revenu des opérations de location longue durée	34 186 868	29 549 568	29 549 568
Autres produits d'exploitation	2 323 259	2 709 372	2 709 372
Produits des placements	1 521 121	7 720 086	7 720 086
Total des Produits d'exploitations	291 771 176	282 743 650	282 743 650
Coût des opérations de location longue durée	(19 397 401)	(15 484 379)	(15 484 379)
Intérêts et charges assimilés	(132 686 948)	(128 810 232)	(128 810 232)
PRODUIT NET	139 686 827	138 449 039	138 449 039
Charges d'exploitations			
Charges de personnel	(44 824 064)	(46 737 362)	(46 737 362)
Autres charges d'exploitation	(35 472 232)	(33 540 269)	(33 540 269)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(5 351 460)	(12 847 131)	(12 847 131)
Total des Charges d'exploitations	(85 647 756)	(93 124 762)	(93 124 762)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	54 039 071	45 324 277	45 324 277
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(24 778 449)	(19 395 654)	(18 824 466)
Dotations aux provisions pour risques divers	(1 013 449)	(12 587 908)	(12 587 908)
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 247 173	13 340 715	13 911 903
Autres gains ordinaires	2 596 524	5 776 072	5 776 072
Autres pertes ordinaires	(14 215)	(23 645)	(23 645)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES	30 829 482	19 093 142	19 664 330
Impôts différés	1 050 618	(20 663)	(20 663)
Impôts exigibles	(16 253 229)	(15 511 784)	(15 511 784)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	15 626 871	3 560 695	4 131 883
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	777 382	1 069 626	1 069 626
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	16 404 254	4 630 321	5 201 509
Part revenant aux intérêts minoritaires	(5 276 436)	8 239 469	8 239 469
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE	11 127 817	12 869 790	13 440 978
Résultat par action	1,030	1,362	1,422

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Arrêté au 31 décembre 2019
(exprimé en dinar tunisien)

	31-dec 2019	31-dec 2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	1 077 854 766	957 550 388
Encaissements reçus des acheteurs factorés	383 241 820	396 005 619
Financements des adhérents	(366 402 290)	(372 091 307)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(23 221 622)	(23 979 362)
Intérêts payés	(136 088 195)	(82 079 649)
Impôts et taxes payés	(92 761 332)	(54 471 019)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(758 229 694)	(883 098 696)
Autres flux de trésorerie	12 404 103	102 269 660
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	96 797 556	40 105 634
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(29 431 797)	(77 130 269)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 710 479	12 565 127
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(803 123)	(2 135 817)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 590 459	46 734 937
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	(18 933 982)	(19 966 022)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements suite à la réduction de capital	-	(360 000)
Encaissements suite à l'émission d'action	20 250 000	-
Dividendes et autres distributions	(6 293 301)	(20 424 555)
Encaissements provenant des emprunts	841 920 400	771 088 448
Remboursement d'emprunts	(806 632 282)	(709 736 947)
Flux liés au financement à court terme	(41 528 356)	(90 491 598)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	7 716 461	(49 924 652)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	1 580 862	1 516 382
Variation de trésorerie	87 160 897	(28 268 658)
Trésorerie au début de l'exercice	(45 086 441)	(16 817 783)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	42 074 456	(45 086 441)

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 386 961 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 11 128 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du groupe TLG inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe). Les états financiers consolidés du groupe TLG ont été arrêtés sur la base d'états financiers provisoires du groupe Alios dont la contribution aux capitaux propres consolidés s'élève à -6% soit un montant de -12 224 KDT. Nous jugeons par conséquent que nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des

états financiers du groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2019 et de déterminer si des ajustements à comptabiliser auraient été nécessaires.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3.Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- La note 4-10 aux Etats Financiers consolidés « Modification comptable (Règles de décotes sur la valeur du matériel en leasing) » décrivant le changement de méthode de la politique de provisionnement en appliquant des taux de décote moins élevés et qui restent supérieurs et ou égaux à ceux pratiqués par la majorité des autres sociétés de leasing.

En application du paragraphe 17 de la norme NCT 11, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2018 ont été retraitées en proforma pour les besoins de comparabilité. L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2019, s'élève à 3709 KDT. Son effet sur l'exercice 2019 s'est traduit par la constatation d'une reprise sur provisions de 3 401 KDT.

- La note 34 aux Etats Financiers consolidés suite à la survenance de la crise sanitaire liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes clos le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, le coût de risque et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices subséquents.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4.Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4-1 Test de dépréciation du goodwill

➤ Risque identifié

Au 31 décembre 2019, un écart d'acquisition d'un montant de 2 900 KDT est comptabilisé à l'actif du bilan consolidé de TLG, dont un goodwill à hauteur de 2 794 KDT provenant de la première consolidation du Groupe Alios financé par TLG Finance.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans la note 4.2 « Valeurs immobilisées » conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de sa valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable.

Vu l'existence d'indices objectifs de perte de valeur, la Direction a déroulé un test de dépréciation dudit actif. Cette analyse n'a pas abouti à la constatation d'une perte de valeur au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons considéré que la valeur de l'écart d'acquisition est un point clé de notre audit compte tenu de son importance dans les comptes consolidés du groupe et de la détermination de la valeur d'utilité, prise en compte dans les tests de dépréciation, nécessite le recours à des estimations et des hypothèses requérant une part importante de jugement de la direction, notamment en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires et le taux d'actualisation.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Rapprocher les données composant la valeur comptable de l'écart d'acquisition testé avec les comptes consolidés ;
- Challenger le test de dépréciation effectué par la direction au regard des méthodes d'évaluation généralement admises ;
- Apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4-2 Processus de consolidation

➤ Risque identifié :

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans dix pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali,*

Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie, Kenya et Algérie), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring, intermédiation en bourse et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring (*collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres*) ;
- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant

les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut

raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 14 avril 2020

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Cabinet MS Louzir

Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

PROJET DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EXERCICE 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 de Tunisie Leasing et Factoring, sur l'activité du Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du Groupe.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de leur gestion pour l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2019 comme suit :

(+) Bénéfice de l'exercice 2019	4 877 608
(-) réserves légales 5 %	243 880
Bénéfice disponible	4 633 728
(+) Report à nouveau sur exercices 2014 et postérieurs	51 204 778
(+) Reprise sur réserves spéciales de réinvestissements	1 550 000
Bénéfice distribuable	57 388 506
Solde du report à nouveau	57 388 506

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts obligataires, d'un montant total ne dépassant pas cent Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'émission, à compter de ce jour, d'un ou de plusieurs emprunts subordonnés, d'un montant total ne dépassant pas Trente (30) Millions de Dinars, dans un délai de deux ans et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence un montant de 77 760 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité d'Audit pour à un montant global de 36 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du Comité des Risques à un montant global de 18 000 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ...